

PLAN DE COURS

POL-2207 : Politiques environnementales

NRC 11039 | Hiver 2017

Mode d'enseignement : À distance

Temps consacré : 3-0-6	Crédit(s) : 3
------------------------	---------------

L'objectif du cours est d'initier l'étudiant aux questions environnementales dans la perspective de l'analyse des politiques et de l'administration publiques. L'évolution de la pensée écologique. L'apparition des principaux enjeux et problèmes environnementaux dans les sociétés contemporaines. Les instruments et les mécanismes de gestion à l'échelle nationale et internationale. Le rôle des forces sociales. La dimension québécoise et canadienne des politiques environnementales. Les expériences étrangères.

Ce cours est offert à distance. Pour plus d'informations, consultez la page du cours à l'adresse www.distance.ulaval.ca.

Plage horaire

Sur Internet		
-	00h00 à 00h00	Du 9 janv. 2017 au 21 avr. 2017

Il se peut que l'horaire du cours ait été modifié depuis la dernière synchronisation avec Capsule. [Vérifier l'horaire dans Capsule](#)

Site de cours

<https://sitescours.monportail.ulaval.ca/ena/site/accueil?idSite=75091>

Coordonnées et disponibilités

GALLET Lionel

Chargé de cours

lionel.gallet.1@ulaval.ca

Disponibilités

mercredi :

09h00 à 16h00 - [DKN](#) - - du 11 janv. 2017 au 1 mai 2017

Soutien technique

CSTIP - Centre de services en TI et pédagogie

Pavillon Charles-De Koninck, local 0248

aide@cstip.ulaval.ca

418-656-2131 poste 5222

Lundi au jeudi
8 h 00 à 12 h 00 13 h 00 à 21 h 30
Vendredi
8 h 00 à 12 h 00 13 h 00 à 17 h 00

Sommaire

Description du cours	4
Introduction	4
Objectifs généraux	4
Approche pédagogique	4
Démarche d'apprentissage	5
Mode d'encadrement	5
Feuille de route	5
Évaluations et résultats	6
Évaluation des apprentissages	6
Liste des évaluations	7
Informations détaillées sur les évaluations sommatives	8
Examen intermédiaire	8
Travail de session	8
Examen final	8
Contribution 1 au forum noté	9
Contribution 2 au forum noté	9
Contribution 3 au forum noté	9
Contribution 4 au forum noté	9
Barème de conversion	9
Règlements et politiques institutionnels	9
Gestion des délais	10
Évaluation des cours: Une responsabilité de l'étudiant	10
Étudiants ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental	10
Application de la politique sur l'usage du français à l'Université Laval	11
Plagiat	11
Matériel didactique	12
Spécifications technologiques	12
Bibliographie et annexes	12
Bibliographie	12
Annexes	12

Description du cours

Introduction

Le cours « **Politiques environnementales** » porte sur les diverses actions prises par différents paliers de gouvernement, ainsi que d'autres organismes gouvernementaux et non gouvernementaux, afin d'améliorer l'état de l'environnement. Le contexte dans lequel évoluent les politiques publiques est aussi présenté.

Ce cours est destiné à une clientèle diversifiée : aux étudiants(es) de science politique, évidemment, mais aussi aux étudiants(es) des sciences humaines ou sociales, ainsi qu'à ceux et celles des sciences dites « dures », à partir de l'ingénierie jusqu'à la biologie, la foresterie ou l'agronomie, entre autres. Ce cours peut être offert à titre de cours régulier dans certains programmes ou de cours au choix ou à option dans d'autres programmes, car il n'exige aucun préalable.

Le cours est construit sous forme de modules d'apprentissage au nombre de 13. Au cours d'une session de 15 semaines, vous pouvez étudier 1 module par semaine et prévoir une révision finale dans la 15^e semaine.

Les trois premiers modules présentent le cadre social, économique et politique dans lequel évoluent les politiques environnementales.

Puis, une série de modules, à partir de **Politiques publiques I** (module 4) jusqu'à **Politiques publiques VI** (module 9) décrivent les éléments conceptuels et théoriques des politiques publiques, tout en appliquant ces notions à des secteurs comme l'eau, le transport et les déchets municipaux, comparant les différents moyens d'intervention et les différences qui peuvent exister entre les pays.

Une dernière série de modules, à partir de **Relations internationales I** (module 10) jusqu'à **Relations internationales III** (module 12), se penche sur les concepts, les secteurs et les événements qui aident à comprendre les dimensions internationales des problématiques environnementales. Cette série de modules se termine avec l'étude des **Aspects politiques du réchauffement climatique**, au module 12.

Une conclusion, qui opposera les pessimistes et les optimistes dans le domaine des politiques environnementales, clôturera le cours.

Ce « **Plan de cours** » a pour objectif de vous préparer à suivre le cours. Il définit en quelque sorte un mode d'emploi, non seulement pour le matériel didactique du cours, mais aussi pour le cheminement que vous devez adopter et les différentes exigences auxquelles vous devez répondre.

Bonne lecture et bon cours !

Lionel Gallet

Objectifs généraux

Le but de ce cours est de vous familiariser avec les politiques environnementales et leurs différentes dimensions contextuelles. Plus spécifiquement, au terme de ce cours, vous serez en mesure :

- d'expliquer certaines dimensions sociales, politiques et économiques des problématiques environnementales
- de discuter des mérites respectifs de différents moyens d'intervention en politiques environnementales
- d'analyser les dimensions internationales des principaux problèmes environnementaux

Approche pédagogique

Ce cours est conçu selon une approche pédagogique propre à la formation à distance. Le matériel didactique et la formule utilisée vous permettent d'adopter une démarche d'apprentissage relativement autonome. Vous pouvez ainsi gérer votre temps d'étude et prendre en charge votre formation. Toutefois, en adoptant un rythme d'apprentissage régulier dès le début de la session, vous pourrez bénéficier d'une rétroaction de la personne assurant l'encadrement durant tout votre cheminement. Vous demeurez, bien sûr, la seule personne gestionnaire de votre temps, mais devez toutefois vous engager à remettre les travaux notés, à effectuer le ou les examens sous surveillance aux moments prescrits et s'il y a lieu, participer aux activités d'apprentissage collaboratives.

De plus, cette prise en charge est soutenue par la personne responsable de l'encadrement pendant toute la session. Sa tâche est de vous faciliter les conditions d'apprentissage et de vous aider dans votre démarche, de façon à ce que vous atteigniez les objectifs du cours.

Pour vous aider à améliorer vos stratégies d'apprentissage, pour vous guider vers l'essentiel du contenu et pour vous aider dans la gestion de votre temps d'étude, vous pouvez consulter le Centre d'aide aux étudiants pour obtenir des conseils sur la réussite universitaire (www.aide.ulaval.ca).

Démarche d'apprentissage

Le cours est divisé en 13 semaines. Une répartition du travail est proposée sur le site ENA du cours sous l'icône Feuilles de route.

La feuille de route de chaque semaine présente :

- une introduction
- les notes de cours ;
- les objectifs propres au module ;
- des forums
- des exercices d'auto-évaluation ;
- les réponses aux questions longues d'auto-évaluation ;

Mode d'encadrement

Votre assistant répondra aux questions de clarification que les étudiant(e)s formuleront dans l'espace thématique réservé plus particulièrement à son module sur le Forum accessible sur le site du cours. Les réponses fournies resteront disponibles jusqu'à la fin de la session.

Par ailleurs, le responsable du cours ([Lionel Gallet](#)) veillera à répondre, règle générale à l'intérieur d'un délai maximal de 48 heures (jours ouvrables), à toutes autres questions relatives notamment à l'organisation et au fonctionnement du cours (matière, évaluation, travaux et examens, etc.), que ce soit par l'entremise du courrier électronique ou encore de la section générale du Forum. Il est d'ailleurs souhaitable de faire part de vos interrogations et demandes d'éclaircissement dès le début de la session.

Pour vous aider à améliorer vos stratégies d'apprentissage, pour vous guider vers l'essentiel du contenu et pour vous aider dans la gestion de votre temps d'étude, vous pouvez consulter le Centre d'aide aux étudiants pour obtenir des conseils sur la réussite universitaire (www.aide.ulaval.ca).

Feuille de route

Le tableau ci-dessous présente les semaines d'activités prévues dans le cadre du cours.

Titre	Date	Évaluation
Présentation et introduction au cours	9 janv. 2017	
Module 1 - Introduction	16 janv. 2017	
Module 2 - Processus naturel et état de la planète	23 janv. 2017	
Module 3 - Les débats, les idées, la politique	30 janv. 2017	
Module 4 - Les politiques publiques I : Environnement, politiques publiques et économie	6 févr. 2017	
Module 5 - Les politiques publiques II : Les grands modèles des politiques publiques	13 févr. 2017	

Module 6 - Les politiques publiques III : Les secteurs de l'eau et du transport automobile	20 févr. 2017	Examen en ligne 22 fév.
Module 7 - Les politiques publiques IV : La gestion des déchets municipaux	27 févr. 2017	
Semaine de lecture	6 mars 2017	
Module 8 - Les politiques publiques V : L'éventail des instruments d'intervention	13 mars 2017	
Module 9 - Les politiques publiques VI : Les cadres institutionnels nationaux	20 mars 2017	Travail de session 24 mars
Module 10 - Relations internationales I : Concepts et acteurs de l'environnement international	27 mars 2017	
Module 11 - Relations internationales II : Les grandes conférences internationales ; la question de l'eau	3 avr. 2017	
Module 12 - Relations internationales III : Le cas du réchauffement climatique	10 avr. 2017	
Module 13 - Conclusion	17 avr. 2017	
Examen final en classe	24 avr. 2017	

Note : Veuillez vous référer à la section *Feuille de route* de votre site de cours pour de plus amples détails.

Évaluations et résultats

Évaluation des apprentissages

L'auto-évaluation

L'auto-évaluation n'est pas notée. Elle est présentée sous forme de questions brèves à choix multiples et de questions à développement à la fin des modules. Cette auto-évaluation met l'accent sur les points les plus importants de la matière. Les questions brèves sont regroupées en tests et on retrouve un test par module. Ces tests constituent d'excellents exercices pratiques visant à développer les habiletés nécessaires à la réalisation de l'examen objectif de mi-session et de fin de session. Les réponses aux questions longues sont accessibles en tout temps, mais nous vous suggérons de ne les consulter qu'après avoir répondu vous-même aux questions. Les questions longues vous préparent plus spécifiquement à la partie traditionnelle de l'examen final en salle. Le contenu des questions longues pour l'auto-évaluation constitue, à bien des égards, une continuation de la matière et vous permet d'évaluer vous-même le niveau de votre apprentissage. Dans ce sens, les questions longues de l'auto-évaluation font partie intégrante du cours et nous vous encourageons à vous y exercer.

Evaluations notées

- Forums pour 20%
- Examen mi-session pour 20%
- Travail de session pour 20%
- Examen final en salle pour 40%

1. Quatre forums à réaliser pour 5 points chacun :

1. À 4 moments dans la session, un forum thématique portant sur des questions liées à la matière a été prévu. Chaque participation à un forum sera notée sur 5 et le total des 4 participations comptera pour 20% de votre note finale.

2. Votre participation devra se dérouler la façon suivante :

1. Vous devez participer à 4 interventions.
2. De vos 4 interventions, 2 doivent être des interventions originales et 2 doivent être des commentaires à un-e collègue.
3. L'intervention originale est en fait un texte de plus ou moins 300 mots, qui correspond à la réponse à la question posée par l'enseignant à distance et qui doit s'appuyer sur les lectures effectuées et des sources externes (comme des lectures ou des sites Internet suggérés dans le cadre du module, par exemple).
4. Le commentaire à un-e collègue prendra la forme d'un commentaire réfléchi adressé à l'un-e de vos collègues. Attention! Il ne s'agit pas de dire simplement à un collègue « je suis d'accord avec vous » ou encore « votre texte est intéressant, pertinent, bien écrit » : vous devez fournir un commentaire invitant à la discussion, démontrant que vous faites des liens avec ce qui a été étudié dans les textes. Cette intervention doit avoir une longueur d'environ 300 mots et doit présenter des faits nouveaux dans la discussion ; nuancer une affirmation ; questionner pour approfondir la discussion et faire appel à des références crédibles et pertinentes.
5. Afin d'être véritablement profitable, cette participation doit avoir lieu après que toutes les lectures et les activités d'apprentissage aient été réalisées. Il est en outre recommandé d'écrire d'abord les textes dans Word, pour ensuite faire un « copier/coller » sur le forum. Voici d'autres renseignements concernant cette activité d'apprentissage :

1. Les forums proposent des activités en lien direct avec la matière.
2. Vous devez ajouter vos participations aux forums avant la date limite prévue pour chacun.
3. Les propos tenus sur les forums notés sont évalués et comptent pour 50% de la note finale, soit 5% par forum.
4. Les critères suivants seront considérés pour l'évaluation de chacune des interventions :
5. La qualité des propos et les liens faits avec la matière étudiée ;
6. la structure des textes ;
7. les apports d'autres sources (Internet, lectures complémentaires,...)

6. la qualité du français (orthographe, syntaxe, grammaire).

7. Il est important de citer adéquatement vos sources

1. Un **examen objectif** (avec des choix de réponses) est prévu et effectué en ligne (directement sur le site ENA du cours). Il comportera **20 questions** (sélectionnées aléatoirement dans une banque informatique) et comptera pour **20 points (1 point/question)**. Ainsi : un examen de mi-session aura lieu à la 7^{ème} semaine et portera sur les modules 1 à 6 inclusivement : **le 22 février entre 8h30 AM et 23 h 59 P M** ;
2. Un **court travail de réflexion rédigé sur document Word (évalué sur 20 points)**, sous la forme d'un essai sur un sujet de politique publique de votre choix, d'une longueur de 4-5 pages (1 interligne et demi) vous sera demandé pour remise durant la 11^{ème} semaine de cours. Ce travail sera à rendre avant **le 24 mars à minuit**. Vous aurez une assez grande discrétion quant au choix de la politique publique choisie. Vous serez évalué pour la moitié des points pour la qualité des liens que vous ferez avec les notions vues au cours et les références précises que vous ferez à des passages précis des notes de cours. Un quart des points sera attribué à la présentation des éléments de forme (français, éléments bibliographiques, pagination et sections) et un autre quart des points pour la clarté et l'organisation de la réponse. Les citations et les références précises à des notions du cours sont des éléments essentiels de la qualité et du succès de votre travail.
3. Un examen final en salle aura lieu le **24 avril 2017**, entre **18h30 et 21h30**, et comptera pour **40 points**. Cet examen comportera une partie objective et une partie "questions à développement". Cet examen est de type **récapitulatif** et portera donc sur **toute la matière vue durant l'ensemble du trimestre**. L'examen se présentera sous la forme de **20 questions à choix multiple et d'une question à développement** (des précisions quant aux modalités exactes vous seront fournies ultérieurement). Il est **très important** de bien vérifier dès le début du trimestre votre emploi du temps, afin de vous assurer immédiatement d'être bien disponible au moment prévu pour l'examen.

Liste des évaluations

Sommatives			
Titre	Date	Mode de travail	Pondération
Examen intermédiaire	Le 22 févr. 2017 de 08h00 à 23h59	Individuel	20 %

Travail de session	Dû le 24 mars 2017 à 00h00	Individuel	20 %
Examen final	Le 24 avr. 2017 de 18h30 à 21h30	Individuel	40 %
Contribution 1 au forum noté	Dû le 5 mars 2017 à 23h59	Individuel	5 %
Contribution 2 au forum noté	Dû le 5 mars 2017 à 23h59	Individuel	5 %
Contribution 3 au forum noté	Dû le 23 avr. 2017 à 23h59	Individuel	5 %
Contribution 4 au forum noté	Dû le 23 avr. 2017 à 23h59	Individuel	5 %

Informations détaillées sur les évaluations sommatives

Examen intermédiaire

Titre du questionnaire :	Examen intermédiaire
Période de disponibilité :	Le 22 févr. 2017 de 08h00 à 23h59
Tentatives :	1 tentative permise
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	20 %

Travail de session

Date de remise :	24 mars 2017 à 00h00
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	20 %
Remise de l'évaluation :	Boîte de dépôt lionel.gallet.1@ulaval.ca

Directives de l'évaluation : Un **court travail de réflexion rédigé sur document Word (évalué sur 20 points)**, sous la forme d'un essai sur un sujet de politique publique de votre choix, d'une longueur de 4-5 pages (1 interligne et demi), vous sera demandé pour remise durant la 11^{ème} semaine de cours. Ce travail sera à rendre avant **le 24 mars à minuit**.

Vous aurez une assez grande discrétion quant au choix de la politique publique choisie. Vous serez évalué pour la moitié des points pour la qualité des liens que vous ferez avec les notions vues au cours et les références précises que vous ferez à des passages précis des notes de cours. Un quart des points sera attribué à la présentation des éléments de forme (français, éléments bibliographiques, pagination et sections) et un autre quart des points pour la clarté et l'organisation de la réponse. Les citations et les références précises à des notions du cours sont des éléments essentiels de la qualité et du succès de votre travail.

Examen final

Date et lieu :	Le 24 avr. 2017 de 18h30 à 21h30 , DKN -
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	40 %
Remise de l'évaluation :	En salle __ DKN
Directives de l'évaluation :	Examen en salle : <ul style="list-style-type: none"> • questionnaire à choix multiple de 20 questions pour 10 points • questionnaire à développement avec 1 question pour 30 points

Contribution 1 au forum noté

Date de remise : 5 mars 2017 à 23h59

Mode de travail : Individuel

Pondération : 5 %

Contribution 2 au forum noté

Date de remise : 5 mars 2017 à 23h59

Mode de travail : Individuel

Pondération : 5 %

Contribution 3 au forum noté

Date de remise : 23 avr. 2017 à 23h59

Mode de travail : Individuel

Pondération : 5 %

Contribution 4 au forum noté

Date de remise : 23 avr. 2017 à 23h59

Mode de travail : Individuel

Pondération : 5 %

Barème de conversion

Cote	% minimum	% maximum
A+	90	100
A	85	89,99
A-	80	84,99
B+	76	79,99
B	73	75,99
B-	70	72,99

Cote	% minimum	% maximum
C+	66	69,99
C	63	65,99
C-	60	62,99
D+	55	59,99
D	50	54,99
E	0	49,99

Règlements et politiques institutionnels

Règlement disciplinaire

Infractions relatives au bon ordre

Tout étudiant a une obligation de bon comportement dans un lieu universitaire ou à l'occasion d'une activité universitaire.

Infractions relatives aux études

Dans le but de préserver la crédibilité des attestations ou des diplômes délivrés et afin de s'assurer que les relevés de notes et les diplômes témoignent de la compétence et de la formation réelle des étudiants, il est interdit d'avoir des comportements répréhensibles associés au plagiat.

Pour en connaître davantage sur le plagiat et ses formes, vous pouvez consulter le site du [Bureau des droits étudiants](#), la capsule d'information [Citer ses sources et éviter le plagiat](#) et le site de la [Bibliothèque](#) pour savoir comment citer vos sources.

Tout étudiant qui commet une infraction au *Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval* dans le cadre du présent cours, est passible des sanctions qui sont prévues dans ce règlement.

Consultez le règlement à l'adresse suivante : <http://ulaval.ca/reglement-disciplinaire>

Règlement pour prévenir et contrer le harcèlement

Consultez le règlement à l'adresse suivante : http://www2.ulaval.ca/fileadmin/Secretaire_general/Reglements/Reglement_pour_prevenir_et_contrer_le_harcelement_a_l_UL_2016-CA-2016_22.pdf

Visitez le site du Centre de prévention et d'intervention en matière de harcèlement : <https://www2.ulaval.ca/services-ul/harcelement.html>

Politique et directives relatives à l'utilisation de l'œuvre d'autrui aux fins des activités d'enseignement, d'apprentissage, de recherche et d'étude privée à l'Université Laval

L'Université s'est dotée d'une politique institutionnelle sur le droit d'auteur le 1er juin 2014. Les enseignants doivent effectuer par eux-mêmes une saine gestion de l'utilisation de l'œuvre d'autrui, et ce, en conformité avec la *Loi sur le droit d'auteur*.

La Politique a pour objet d'énoncer l'importance que l'Université accorde à la protection des droits des auteurs, d'établir les choix prioritaires qui doivent être faits par le Personnel enseignant relativement à l'utilisation de l'Œuvre d'autrui aux fins des activités d'enseignement, d'apprentissage, de recherche et d'étude privée et de définir un concept administratif de l'utilisation équitable de l'Œuvre d'autrui à ces fins.

Consultez la politique à l'adresse suivante : http://www.bibl.ulaval.ca/fichiers_site/bda/politique-oeuvre-autrui-ca-2014-85.pdf

Politique de la formation à distance

La Politique de la formation à distance établit les fondements de ce système de formation et garantit que la qualité des activités de formation à distance est égale à celle des autres activités de formation offertes par l'Université. La Politique précise les objectifs, définit les systèmes de formation disponibles à l'Université, formule les principes directeurs de la formation à distance et délimite les responsabilités des instances concernées, notamment celles des étudiants.

Consultez la politique à l'adresse suivante :

https://www2.ulaval.ca/fileadmin/Secretaire_general/Politiques/Politique_de_la_formation_a_distance_CU-2016-57.pdf

Gestion des délais

Le cheminement d'apprentissage proposé au calendrier doit être respecté. Cependant, certaines circonstances exceptionnelles pourraient empêcher l'étudiant ou l'étudiante de compléter le cours dans la période prescrite. Dans ce cas, une demande écrite doit parvenir au tuteur ou à la tutrice, dans la mesure du possible, avant la semaine proposée pour l'évaluation prévue.

Évaluation des cours: Une responsabilité de l'étudiant

À la fin de ce cours, la faculté procédera à l'évaluation du cours afin de vérifier si la formule pédagogique a atteint ses buts. Durant la semaine précédant les examens de fin de session, vous aurez accès à la section d'évaluation de votre cours. Vous pourrez y accéder à partir de la page « Portail des cours » de votre compte. Vous aurez jusqu'au début de la prochaine session pour y répondre. Votre participation permettra d'améliorer ce cours de formation à distance. **Cette dernière étape est très importante et les responsables du cours vous remercient à l'avance pour votre collaboration.**

Étudiants ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental

Les étudiants qui ont une **Lettre d'attestation d'accommodations scolaires** obtenue auprès d'un conseiller du **secteur Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH)** doivent contacter leur professeur au **début de la session** afin que des mesures d'accommodement pour la réalisation du cours ou lors des évaluations puissent être mises en place.

Ceux qui ont une déficience fonctionnelle ou un handicap, mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter le **secteur ACSESH** au (418) 656-2880, le plus tôt possible.

Pour les étudiants qui réaliseront leurs examens à l'extérieur du campus, il est également important de contacter le Bureau de soutien à l'enseignement à l'adresse examen1@bse.ulaval.ca afin que les mesures d'accommodement soient mises en place adéquatement sur les lieux d'examen.

Le secteur ACSESH vous recommande fortement de vous prévaloir des services auxquels vous avez droit afin de pouvoir réussir vos études, sans discrimination ni privilège. Vous trouverez plus de détails sur ces services à l'adresse suivante: www.aide.ulaval.ca/situation-de-handicap/presentation/

Pour plus d'informations sur les évaluations, consultez la *Procédure de mise en application des accommodations ayant trait à la passation des examens pour les étudiants ayant une déficience fonctionnelle*:
https://www.sgc.ulaval.ca/files/content/sites/aide/files/files/integration/depliant_acc_scolaire_dec2012.pdf

Application de la politique sur l'usage du français à l'Université Laval

La Faculté des sciences sociales se réfère aux dispositions relatives à l'application de la politique sur l'usage du français à l'Université Laval inscrites dans son Règlement des études.

Mesures d'évaluation de la qualité du français

L'Université Laval reconnaît l'importance et le rôle de quatre principales habiletés langagières dans la formation qu'elle dispense : la compréhension de l'oral, la compréhension de l'écrit, la production orale et la production écrite.

Elle considère également que la maîtrise de ces habiletés est mesurable et veille à ce que les diverses mesures d'évaluation soient adaptées à chacun des trois cycles d'études et contribuent à l'atteinte des objectifs de formation qu'elle s'est fixés.

Mesures de soutien

Lorsque les enseignants et les chercheurs observent des difficultés chez les étudiants, ils leur offrent le soutien approprié :

- A) En cas de difficultés relatives à l'application des conventions scientifiques, ils prodiguent les conseils adéquats;
- B) En cas de problèmes liés à l'expression claire et cohérente des idées, ils orientent l'étudiant, en concertation avec sa direction de programme, vers des cours centrés sur l'expression écrite de la pensée;
- C) En cas de difficultés liées à la maîtrise du code linguistique du français, ils réfèrent l'étudiant à sa direction de programme, qui lui indiquera les ressources mises à sa disposition (cours, ateliers, centres d'aide, etc.).

Parmi les mesures de soutien offertes aux étudiants, la Faculté des sciences sociales invite les étudiants et les enseignants à consulter le répertoire des ressources pour améliorer la qualité de la langue dans les cours de sciences humaines. Ce répertoire se trouve dans le portail du Réseau Fernand Dumont à l'adresse suivante : <http://www.rfd.fse.ulaval.ca/>. Le **Réseau Fernand-Dumont** regroupe des professeurs et chargés de cours de sciences humaines qui cherchent à améliorer les compétences langagières de leurs étudiants dans les différentes tâches de lecture et d'écriture propres à leur discipline.

Plagiat

Tout étudiant est tenu de respecter les règles relatives à la protection du droit d'auteur. Constitue notamment du plagiat le fait de :

- i. copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sous format papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets et sans en mentionner la source;
- ii. résumer l'idée originale d'un auteur en l'exprimant dans ses propres mots (paraphraser) sans en mentionner la source;
- iii. traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance;
- iv. remettre un travail copié d'un autre étudiant (avec ou sans l'accord de cet autre étudiant);

v. remettre un travail téléchargé d'un site d'achat ou d'échange de travaux scolaires.
(Source: COMMISSION DE L'ÉTHIQUE DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE, *La tricherie dans les évaluations et les travaux à l'université: l'éthique à la rescousse* (rédaction: Denis Boucher), Québec, 15 mai 2009)

Matériel didactique

Spécifications technologiques

Afin d'accéder sans difficulté au contenu de votre cours sur monPortail, vous devez vous référer aux informations ci-dessous.

Liste des navigateurs supportés :

- [Google Chrome](#)
- [Mozilla Firefox](#)
- Safari
- Internet Explorer 11 et plus
- [Opera](#)

Appareils mobiles

Il est important de préciser que l'utilisation des périphériques mobiles n'est pas officiellement supportée pour les sites de cours. La consultation des contenus est fonctionnelle pour la plupart des appareils sous Android et iOS, mais il existe certaines limites :

- les appareils mobiles sous Windows RT, BlackBerry et les iPhone 4 et 4S ne sont pas supportés;
- le contenu Flash n'est pas supporté, ce qui empêche la consultation des blocs de contenu audio-vidéo, de contenu Flash et de certaines présentations multimédias;
- la fonctionnalité de glisser-déposer n'est pas supportée, ce qui empêche la réalisation de certains questionnaires.

Team Viewer

TeamViewer est l'application utilisée par le CSTIP pour faire du soutien à distance. En exécutant cette application, vous permettez à un agent de soutien informatique de se connecter à votre poste pour vous aider. Pour télécharger l'application, [rendez-vous à cette page](#).

Bibliographie et annexes

Bibliographie

De Bachrach à Young, Oran, retrouvez ci-joint la bibliographie principale du cours.







Annexes

L' e n v i r o n n e m e n t

e t

I n t e r n e t

Organisations relatives à l'environnement	Liens
<i>Ministère du Développement Durable, Environnement et luttés contre les Changements climatiques (Québec)</i>	Gouvernement
<i>Environnement Canada</i>	Gouvernement
<i>Programme des Nations Unies pour l'Environnement</i>	

	Institutions internationales 
<i>Institut de la Francophonie pour le Développement durable</i>	Institutions internationales 
<i>Union Internationale pour la Conversation de la Nature</i>	Institutions internationales 
<i>World Wildlife Fund</i>	Institutions internationales 
<i>World Climate Research Program</i>	Institutions internationales 
<i>Fondation David Suzuki</i>	Institution privée 
<i>Réseau environnement</i>	Institution privée 
<i>Le Centre Québécois du Droit de l'Environnement</i>	Institution privée 
<i>The Global Carbon Project</i>	Institution privée 
<i>Environnement Jeunesse</i>	Information 
<i>Actualités environnement</i>	Information 
<i>Association québécoise pour la promotion de l'éducation relative à l'environnement</i>	Information 
<i>Portail Environnement</i>	Information 
<i>Notre Planète-Info</i>	Information 
<i>Projet Ecosphère</i>	Association 
<i>Équiterre</i>	Association 
<i>Réseau Femme Environnement</i>	Association 
<i>Comité 21 (Développement durable)</i>	Association 
<i>Agir pour l'environnement</i>	Association 
<i>Planet Ere</i>	Association 